

Clause de cession et Contrat de sécurisation de l'emploi

Par catala Pascale, le 06/02/2018 à 11:36

Bonjour

Dans le cas de la reprise d'une entreprise de presse, qui avait fait au préalable l'objet d'un liquidation, les journalistes peuvent-ils bénéficier du Contrat de sécurisation de l'emploi à Pôle Emploi s'ils prennent leur clause de cession ? Ou ils ne relèvent que de l'Allocation d'aide de retour à l'emploi ?

Merci de votre retour

Par **P.M.**, le **06/02/2018** à **13:28**

Bonjour,

Il faudrait connaître la réponse de Pôle Emploi si ce problème lui est soumis mais il semble que même si la rupture du contrat de travail pour clause de cession prend les effets d'un licenciement, il ne soit pas forcément économique et que donc le CSP ne puisse pas s'appliquer...